

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	27
<i>Présents :</i>	24
<i>Représentés :</i>	3
<i>Absents :</i>	0
<i>Ayant pris part au vote :</i>	27

Séance publique du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Marie-Thérèse PUECH-RICARD, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Jean BRIDET, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

M. Jean GARGUILLO, représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Delphine CATHALA, représentée par M. Martial VIALARET
Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOPEZ

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**Délibération n°
DL202606b03**

**RODEZ AGGLOMERATION – ELECTION DES MEMBRES
REPRESENTANT LA COMMUNE D'OLEMPS A LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT)**

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts « Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (C.L.E.C.T.). Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ».

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, le Conseil communautaire, réuni pour son installation le 22 avril 2026, a déterminé la composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (C.L.E.C.T.) comme suit :

- 2 représentants pour les communes de moins de 10 000 habitants ;
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants ;

Après vote du Conseil municipal, à l'unanimité, sont élus membres de la C.L.E.C.T. :

- Madame Danièle KAYA-VAUR
- Madame Sylvie LOPEZ

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance
Sylvie LOPEZ



Délibération certifiée exécutoire par : **25 JUIN 2026**
- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 o Affichée le : **25 JUIN 2026**
 o Retirée le :